RÉF. FORMATION

FC6.V1.2026

FORMATION COMPLÉMENTAIRE · MODULABLE 1 À 2 JOURS (FC6)

Comptabilité & gestion logicielle des budgets du CSE *de la dotation au rapport de gestion*

Maîtrisez chaque étape — *AEP, ASC, conformité URSSAF & pilotage Excel*

« Gérer les budgets du CSE, ce n'est pas une formalité administrative — c'est une responsabilité juridique, financière et sociale qui engage chaque élu. Un budget bien tenu, c'est un mandat serein ; un contrôle URSSAF anticipé, c'est une instance protégée. »

7 à 14 h · 1 à 2 jours

Entreprises à partir de 50 salariés

AEP · ASC · URSSAF · Excel

🎯 **Besoin de former vos élus CSE ?** *Recevez votre devis personnalisé pour cette formation — Réponse sous 24 h*

contact.ylexia@gmail.com · cse-ssct-formation.fr

1, rue des Bigarreaux — 13010 Marseille · SIRET : 880 196 985 00038 · NDA : 93132292413 (DREETS PACA)

📞 07 66 69 04 24

YLEXIA
FORMATION

YLEXIA Formation — 1, rue des Bigarreaux, 13010 Marseille
SIRET : 880 196 985 00038 · NDA : 93132292413 (DREETS PACA)
07 66 69 04 24 · contact.ylexia@gmail.com · cse-ssct-formation.fr

Réf. FC6.V1.2026

Code : **FC6**
Édition 2026

◆ PROGRAMME DE FORMATION · FORMATION COMPLÉMENTAIRE

FORMATION « COMPLÉMENTAIRE » · PARCOURS MODULABLE

Comptabilité & gestion logicielle des budgets du CSE

◆ Titulaires & suppléants du CSE — **trésoriers & secrétaires** ◆ **1 à 2 jours** (7 à 14 h) ◆ Intra et inter-entreprise ◆ Présentiel ou distanciel

Gestion des deux budgets du CSE — budget de fonctionnement / AEP et Activités Sociales et Culturelles / ASC (art. L.2315-61 et L.2315-64 du Code du travail), conformité URSSAF des avantages (art. L.2312-78) et pilotage sous Microsoft Excel. Programme destiné aux entreprises à partir de 50 salariés, modulable sur 1 jour (Essentiel) ou 2 jours (Complet).

ORGANISATION
Intra (en interne) et inter-entreprise
Présentiel ou distanciel

DURÉE & MODULATION
1 à 2 jours (7 à 14 h)
Version Essentiel (1 j) ou Complet (2 j)

DÉLAI D'ACCÈS
48 heures après prise de contact téléphonique ou email

PUBLIC
Membres titulaires & suppléants du CSE, en particulier trésoriers et secrétaires

ENTREPRISE & PRÉREQUIS
À partir de 50 salariés
Prérequis : aucun

LIEU
Local employeur ou salle de formation en présentiel · classe virtuelle à distance

FINANCEMENT
Budget CSE (fonctionnement — AEP)
ou à la charge de l'employeur

FRAIS DU FORMATEUR
Compris dans le prix
Modèles Excel remis à chaque participant

ACCÈS HANDICAPÉS
Nous consulter pour adapter les modalités de mise en œuvre

Objectifs pédagogiques & compétences acquises

OBJECTIFS DE LA FORMATION	COMPÉTENCES ACQUISES
1 Distinguer et maîtriser les deux budgets du CSE (AEP et ASC) : nature, calcul, reliquats et transfert (art. L.2315-61).	✓ Distinguer précisément AEP et ASC et calculer les dotations selon l'effectif de l'entreprise.
2 Calculer les dotations AEP et ASC à partir de la masse salariale et maîtriser leur versement et leur encaissement.	✓ Gérer les reliquats et appliquer les règles de transfert entre budgets dans le respect des plafonds.
3 Tenir une comptabilité conforme au niveau de ressources du CSE (art. L.2315-64) et conserver les pièces justificatives.	✓ Tenir des écritures conformes, imputer correctement les dépenses et archiver les pièces justificatives.
4 Utiliser Excel comme outil de pilotage : suivi des soldes, taux de consommation et tableaux de bord.	✓ Créer et exploiter des tableaux de suivi Excel : soldes, taux de consommation, alertes de dépassement.
5 Appliquer les règles URSSAF aux ASC : seuils d'exonération des bons d'achat et chèques-vacances.	✓ Distribuer bons d'achat et chèques-vacances dans le strict respect des seuils d'exonération URSSAF.
6 Garantir le principe de non-discrimination dans l'attribution des avantages ASC (art. L.2312-78).	✓ Mettre en place un barème de modulation conforme (quotient familial) et exclure les critères prohibés.
7 Élaborer un budget prévisionnel ASC et produire le rapport de gestion annuel à présenter en plénière.	✓ Construire un budget prévisionnel ASC, produire le rapport de gestion et présenter les comptes en plénière.

Programme détaillé de la formation

PARCOURS MODULABLE **1 jour (Essentiel) ou 2 jours (Complet), 7 à 14 h.** Excel est le fil conducteur de la formation : chaque règle juridique est aussitôt mise en pratique sur un modèle de calcul fourni. Ouverture par un tour de table, recueil des attentes et cadrage des enjeux propres à chaque CSE.

JOUR 1 | Fondamentaux — Cadre juridique & comptabilité du budget AEP

MODULE 1

Cadre juridique et financier des budgets du CSE

Objectif : *comprendre l'architecture budgétaire du CSE, identifier les obligations légales du trésorier et des élus, et maîtriser les règles de gestion des deux budgets.*

1.1 Rôles et responsabilités des acteurs de la gestion budgétaire

- Cadre légal du CSE en matière de gestion budgétaire (art. L.2315-61 à L.2315-72 du Code du travail)
- Responsabilités du trésorier : gestion courante, contrôle des dépenses, reddition des comptes aux membres et aux salariés
- Rôle du secrétaire : gestion administrative et conservation des pièces comptables
- Règlement intérieur du CSE et dispositions relatives à la comptabilité et à la gestion financière
- Seuils comptables selon le niveau de ressources annuelles : ultra-simplifiée, simplifiée ou avec commissaire aux comptes (art. L.2315-64)

1.2 Les deux budgets du CSE : AEP et ASC

- **Budget de fonctionnement (AEP)** : assiette = masse salariale brute
- Dépenses éligibles et dépenses interdites sur l'AEP
- Calcul du budget ASC : base de référence historique et comparaison annuelle
- Transfert AEP → ASC dans la limite de 10 % du reliquat (art. L.2315-61 al. 2)
- Formalités : délibération du CSE, traçabilité comptable
- Taux légaux : 0,20 % de 50 à 1 999 salariés · 0,22 % à partir de 2 000 (art. L.2315-61)
- **Budget des ASC** : définition légale et activités éligibles
- Notion de reliquats : report d'un exercice sur l'autre, utilisation et contraintes
- Transfert du reliquat ASC vers l'AEP ou vers des associations humanitaires
- Versement par l'employeur et encaissement par le CSE : compte dédié, signataires

ÉTUDE DE CAS N°1 Un CSE clôture son exercice avec un **reliquat sur le budget AEP**. Dans quelle limite, selon quelles formalités et après quelle délibération peut-il le transférer vers le budget ASC ? ***(art. L.2315-61 al. 2)***

JOUR 1 | Fondamentaux — Cadre juridique & comptabilité du budget AEP

MODULE 2

Gestion comptable du budget de fonctionnement (AEP) sous Excel

Objectif : *maîtriser les principes de comptabilité du CSE appliqués à l'AEP, tenir des écritures conformes et utiliser Excel comme outil de suivi opérationnel.*

2.1 Principes de base de la comptabilité du CSE

- Recettes et dépenses : définition, qualification, chronologie
- Engagement de dépense vs décaissement effectif
- Classement, archivage et durée de conservation des documents
- Seuils (art. L.2315-64) : ultra-simplifiée < 153 000 € · simplifiée 153 000 € – 3,1 M€ · complète + CAC > 3,1 M€
- Notions de solde, d'exercice comptable et de clôture annuelle
- Pièces justificatives obligatoires : factures, tickets, bons de commande, délibérations
- Compte bancaire dédié et traçabilité des flux financiers
- Présentation des comptes en plénière : format, délais, vote d'approbation

2.2 Pratique Excel : suivi du budget de fonctionnement (AEP)

- Prise en main du modèle Excel de suivi AEP fourni par le formateur
- Structure du tableau : colonnes (date, nature, montant, solde, catégorie) et onglets (recettes, dépenses, solde, récapitulatif annuel)
- Catégories de dépenses : honoraires d'experts, déplacements, documentation, formations, fournitures
- Formules : SOMME, SOMME.SI, NB.SI ; mise en forme conditionnelle (alertes de dépassement)
- Calcul automatique du solde disponible et du taux de consommation ; graphique budget prévu / réalisé

CAS PRATIQUE N°1 Chaque participant saisit et analyse les données d'un **CSE fictif sur une année complète**, identifie les dépenses non conformes à imputer sur l'AEP et calcule le reliquat en fin d'exercice. ***(modèle Excel fourni)***

VERSION ESSENTIEL — 1 JOUR La formule **Essentiel (1 jour / 7 h)** couvre les Modules 1 et 2 : cadre juridique des deux budgets et tenue comptable de l'AEP sous Excel. Les Modules 3 et 4 constituent l'approfondissement de la **version Complet (2 jours)**.

JOUR 2 | Approfondissement — ASC, conformité URSSAF & pilotage Excel avancé

MODULE 3

Gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) et conformité URSSAF

Objectif : *maîtriser les règles juridiques, fiscales et sociales des ASC, prévenir les redressements URSSAF et garantir le principe de non-discrimination.*

3.1 Cadre juridique des ASC

- Définition légale (art. L.2312-78) : loisirs, vacances, sport, culture, aide sociale, garde d'enfants, restauration…
- Activité gérée directement par le CSE vs sous-traitée
- Cas des entreprises nouvelles ou sans historique de contribution
- Activités exclues du périmètre ASC
- Calcul du budget ASC : base de référence, année la plus favorable
- Financement : dotation employeur, cotisations salariés, partenariats, recettes propres

3.2 Non-discrimination et modulation dans les ASC

- Principe de non-discrimination (art. L.2312-78) : âge, ancienneté, statut, catégorie, temps de travail, contrat
- Critères de modulation admis : situation familiale, revenus, handicap, éloignement géographique
- Mise en place d'un barème de quotient familial pour bons d'achat et chèques-vacances
- Accès des CDD, temps partiel, intérimaires et salariés mis à disposition
- Critères prohibés : ancienneté seule, appartenance syndicale, catégorie non justifiée

3.3 URSSAF et CSE : règles applicables aux ASC

- Notion de prestation à caractère social non soumise à cotisations
- Liste limitative des événements URSSAF · conditions de forme (bon affecté, enseigne déterminée)
- Voyages, séjours, billetterie et activités culturelles : règles et justificatifs
- **Bons d'achat & cadeaux** : exonération ≤ 5 % du PMSS par événement et par an
- **Chèques-vacances** : conditions d'exonération, modulation, procédure ANCV
- Contrôle URSSAF : déroulement, pièces à fournir, chefs de redressement, voies de recours

OUTIL REMIS **Grille de contrôle interne URSSAF** à utiliser avant chaque distribution d'avantages : délibération du CSE, liste des bénéficiaires, montants attribués, respect des seuils et pièces justificatives.

JOUR 2 | Approfondissement — ASC, conformité URSSAF & pilotage Excel avancé

MODULE 4

Pilotage Excel avancé, budget prévisionnel ASC et rapport de gestion

Objectif : *automatiser le pilotage budgétaire sous Excel, construire un budget prévisionnel ASC complet et produire le rapport de gestion annuel à présenter en plénière.*

4.1 Excel avancé : tableaux de bord et automatisation des ASC

- Structure du tableau de bord : recettes, dépenses par catégorie, solde mensuel, récapitulatif annuel
- Calculs croisés : SOMME.SI.ENS, NB.SI.ENS ; menus déroulants de saisie
- Graphiques dynamiques : évolution, répartition, budget / réalisé
- Formules conditionnelles : SI, SI.CONDITIONS, SIERREUR
- Tableaux croisés dynamiques : synthèse par activité et par trimestre
- Indicateurs clés : taux de consommation, reste à engager, projection fin d'exercice

4.2 Élaboration du budget prévisionnel ASC

- Recensement des projets : séjours, sorties, billetterie, bons d'achat, aides sociales
- Estimation des recettes (dotation, cotisations, recettes propres) et des dépenses par activité et par trimestre
- Calcul de l'équilibre prévisionnel : excédent ou déficit anticipé
- Intégration des contraintes URSSAF et application du principe de non-discrimination

4.3 Rapport de gestion comptable et communication aux salariés

- Structure du rapport annuel : comptes de l'exercice, conventions, annexes (art. L.2315-64 à L.2315-69)
- Rôle du secrétaire et du trésorier dans la défense des comptes
- Communication aux salariés : modalités (affichage, intranet), délais et contenu
- Présentation en plénière : délai avant le 30 juin, vote d'approbation des comptes
- Rédaction de la délibération d'approbation dans le procès-verbal

CAS PRATIQUE N°2 — Chaque participant ou groupe élabore un **budget prévisionnel ASC complet** sur le modèle Excel fourni : choix des activités, arbitrages budgétaires, intégration des contraintes URSSAF et de la modulation.

CLÔTURE & ÉVALUATION — QCM de validation des connaissances, **mise en situation finale** (présentation orale des comptes simulant une réunion plénière), tour de table et remise des **modèles Excel prêts à l'emploi** : suivi AEP, gestion ASC, budget prévisionnel et grille de contrôle URSSAF.

Repères — Budgets du CSE, seuils & règles clés

REPÈRE	RÈGLE / SEUIL	POINT CLÉ
Taux AEP	**0,20 %** (50 à 1 999 sal.) · **0,22 %** (≥ 2 000 sal.)	Assiette : masse salariale brute *(art. L.2315-61)*
Transfert reliquat	**AEP → ASC** dans la limite de **10 %** du reliquat	Délibération du CSE + traçabilité comptable *(art. L.2315-61 al. 2)*
Compta. ultra-simplifiée	Ressources **< 153 000 €**	Livre des recettes / dépenses et état de synthèse
Compta. simplifiée	Ressources **153 000 € – 3,1 M€**	Comptes annuels avec expert-comptable
Compta. complète	Ressources **> 3,1 M€**	Commissaire aux comptes obligatoire *(art. L.2315-64)*
Bons d'achat / cadeaux	Exonération ≤ **5 % du PMSS** / événement / an	Événement de la liste URSSAF + conditions de forme
Approbation des comptes	Avant le **30 juin** de l'année suivante	Vote en plénière + communication aux salariés *(art. L.2315-64 à 69)*

Modalités pédagogiques & évaluation

Méthodes actives

Pédagogies affirmative, interrogative, active, interactive et inversée. Alternance permanente entre règle juridique et application sur Excel.

Ateliers Excel

Travail sur modèles de calcul fournis (suivi AEP, gestion ASC, budget prévisionnel), études de cas et mise en situation de présentation des comptes.

Suivi & évaluation

Feuille de présence par demi-journée. Évaluation diagnostique, formative, sommative (QCM) « à chaud » et « à froid » (3–6 mois post-formation).

Profil du formateur

Expert en gestion du CSE
Droit social, comptabilité des instances & conformité URSSAF

Expert en droit social et en gestion financière des CSE, spécialisé dans la comptabilité des instances, la conformité URSSAF des ASC et le pilotage budgétaire sous Excel. Fort de plus de 20 ans d'expérience, il a accompagné plus d'une centaine de CSE. Ses formations associent rigueur juridique et outils immédiatement opérationnels.

- Master Droit Social — Rennes 1
- Master Éco/Droit/Gestion — Aix-Marseille
- Comptabilité & budgets du CSE
- Excel avancé appliqué
- 100+ CSE accompagnés

Tarifs & formules

01 FORMATION EN INTERNE (INTRA-CSE)

À partir de 1 099 € / jour

Pour le CSE d'une même entreprise · 1 à 2 jours · présentiel ou distanciel · **frais de formateur compris**.

02 FORMATION CONJOINTE AVEC D'AUTRES CSE

À partir de 299 € / jour / personne

Session mutualisée entre plusieurs CSE (inter) · présentiel · **frais de formateur compris**.